



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 736

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 736 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt de 3 623 000 \$ et une dépense du même montant pour des travaux de reconstruction de la rue Marsan et le réaménagement de la rue Principale Sud entre Marsan et la route 132 – Phase 2* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation le 27 mai 2024.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 27 mai 2024.

M^e Luc Drouin
Directeur des affaires juridiques et greffier